

Sécurité: Prévention des accidents – Principes de J+S

Les présentes dispositions s'appliquent à toutes les activités J+S et visent à garantir la sécurité. Elles fixent le cadre dans lequel les moniteurs prennent leurs décisions en tenant compte des circonstances du moment.

Les moniteurs et les entraîneurs de la relève J+S qui réalisent des activités sportives (cours, camps, compétitions) avec des enfants et /ou des jeunes sont tenus de garantir l'intégrité des participants en vertu de leur devoir de protection.

Il leur incombe par conséquent de prendre toutes les mesures possibles et raisonnablement exigibles pour assurer la sécurité. En tant que modèles, ils doivent donner le bon exemple!



Un aide-mémoire pour chacun des sports J+S a été réalisé au cours des deux dernières années. Il présente les mesures de sécurité spécifiques les plus importantes.

[Prévention des accidents: Principes de J+S](#) (pdf)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO